

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA
TECHNOLOGIE :
GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS
22 AVRIL 2010**

**Présenté par :
Joshua Mitchell, Président 2009-2010 de
l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants
(ACRAFE)
22 avril 2010**

Sommaire exécutif

L'association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE) remercie le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour cette occasion qui lui est offerte. L'ACRAFE est une association professionnelle nationale qui représente les responsables de l'aide financière des collèges et universités du Canada.

Nos membres administrent un vaste éventail de programmes d'aide financière aux étudiants, qui comprend les programmes gouvernementaux comme le Programme canadien de prêts aux étudiants, divers programmes provinciaux d'aide aux études, les bourses des établissements et les programmes travail-études. Les étudiants, les gouvernements, les services de prêts aux étudiants et nos établissements respectifs comptent sur l'expertise de nos membres pour administrer ces programmes complexes efficacement, afin d'assurer la réussite des étudiants. Nous offrons également aux étudiants des conseils en matière de finances et de gestion de budget. L'un des buts premiers de l'Association consiste à défendre les intérêts des étudiants. Grâce au rôle que nous jouons au sein des établissements d'enseignement, nous sommes des témoins privilégiés, ce qui nous permet de voir le succès du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ) ainsi que les failles qui compromettent sérieusement le potentiel de beaucoup d'étudiants.

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a été autorisé à examiner un large éventail de sujets reliés à l'accessibilité aux études postsecondaires au Canada. Notre présentation sera axée sur la complexité des programmes actuels, l'introduction de mesures fiscales tenant lieu d'aide financière directe et du niveau d'endettement des étudiants.

COMPLEXITÉ DU PROGRAMME

Chaque province et territoire a des processus de traitement des demandes, de la documentation sur les programmes et des processus administratifs distincts. Le processus d'application lui-même, et en particulier le processus d'évaluation des besoins, est souvent bien compliqué.

Le montant de financement et son type (prêt ou subvention non remboursable) peuvent varier considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre en plus de dépendre d'autres éléments du programme tels que les taux d'intérêt, les seuils de ressources et les mesures d'allègement de la dette.

Tandis que les différences régionales en matière de coût de la vie, taux d'emploi et coût des études postsecondaires abondent d'un océan à l'autre, historiquement, les seuils d'évaluation des besoins n'ont été mis à jour que sporadiquement et ne tiennent pas suffisamment compte des différences régionales.

Recommandations

- Nous croyons qu'une aide financière aux étudiants accordée sous condition de ressources devrait être accessible au moyen d'un processus d'application simplifié.
- Nous recommandons que les limites hebdomadaires d'aide du PCPÉ soient augmentées selon une indexation annuelle ou, tout au moins, qu'elles soient révisées tous les 3 ans. Les limites de financement et la méthodologie de l'évaluation doivent tenir compte des différences régionales.

MESURES FISCALES EN REMPLACEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DIRECTE

Le gouvernement a alloué de plus en plus de ressources d'aide aux étudiants sous forme de mesures fiscales introduites à travers le système fiscal. Il s'agit de mesures telles que les exemptions sur les bourses et les subventions, les crédits pour frais de scolarité, les déductions pour chaque mois d'inscription à temps plein, ainsi que les contributions au régime enregistré d'épargne-études (REEE). Ces crédits fiscaux sont attribués presque entièrement sans égard au besoin financier, avantageant de façon disproportionnée les familles ayant des revenus élevés.

Recommandations

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral révise ses crédits fiscaux relatifs aux études et considère sérieusement de rediriger une partie du financement vers des programmes attribués sous condition de ressources, qui soutiennent les groupes à faible revenu et sous-représentés.

NIVEAU D'ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS

Il existe une évidence empirique croissante au Canada (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Educational Policy Institute et chercheurs privés) que les personnes qui sont le plus à risque en ce qui concerne la poursuite de leurs études postsecondaires (étudiants de familles à faible revenu, étudiants de première génération et étudiants autochtones) abandonneront leurs études postsecondaires si leur niveau d'endettement est trop élevé. Parallèlement, plus d'étudiants sont admissibles à des montants de prêts étudiants plus élevés et l'on voit une augmentation correspondante du nombre d'étudiants dont les besoins dépassent les montants d'aide financière disponible. Si le fossé entre les ressources et le coût des études est trop large, les étudiants interrompent la poursuite de leurs études.

Recommandations

Bien que l'ACRAFE ait continuellement préconisé d'augmenter les maximums d'aide disponible par le biais du PCPÉ, nous reconnaissons que cela ne devrait en aucun cas créer une difficulté financière pour les étudiants.

- Nous recommandons le développement de programmes d'aide financière accordée sous condition de ressource et le recours à une subvention d'aide non remboursable comme mesures d'encouragement à l'accès aux études et de réduction de la dette.
- Nous recommandons que le PCPÉ rétablisse l'exonération d'intérêt de 6 mois pour les étudiants après la fin de leurs études.
- Nous recommandons que le PCPÉ réduise les taux d'intérêt appliqués aux prêts étudiants à un maximum basé sur le taux préférentiel.

CONCLUSION

L'ACRAFE sait gré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie de lui avoir permis d'exposer ses vues. L'appui à l'enseignement postsecondaire par des mesures comme celles que nous préconisons profitera à notre pays et contribuera à assurer à nos citoyens, en tant que personnes, et au Canada, en tant que nation, les moyens de soutenir la concurrence mondiale.

Le tout respectueusement soumis.

Joshua Mitchell
Président 2009-2010 de l'ACRAFE
www.casfaa.ca